

# Demande de subvention de prévention du sans-abrisme et des expulsions des familles A et B (FHEPS A et B) (French)

1. Informations sur le c	lient			
Prénom du chef de famille	<b>.</b>	Initiale du 2	e prénom N	Nom de famille
Adresse postale actuelle				
	Ville		État	Code postal
Numéro de téléphone		Autre r	numéro de télépho	one
Numéro de dossier d'aide	financière	en espèces (	Cash Assistance,	CA)
Êtes-vous dans une situat	ion d'évalu	uation spéciale	e? 🗌 Oui 🔲 N	Non
2. Motif de la demande				
Cochez une seule rép	onse :			
☐FHEPS pour res	ster dans vo	otre appartem	nent	
□ Nouvelle deman la nouvelle adre				vel appartement ( <i>indiquez</i>
Déménagez-vou □ Oui □ Nor		ntre d'héberge	ement de la HRA d	ou du DHS ?
Si la réponse es	t Non, mot	if du déména	gement :	
_			PS pour emménaç lle adresse en bas	-
Motif du déména	agement : (	(inclure un mo	otif valable pour ju	ustifier du déménagement)
Adresse du nouvel ap	partement Rue	•	int)	
	Ville		État	Code postal

2.	Motif de la demande (suite)
	☐ Modification du FHEPS :
	☐ Changement de revenus
	☐ Changement de loyer
	☐ Changement de composition du foyer
	$\square$ Demande de rétablissement de la FHEPS ; date d'approbation précédente :
	Preuve d'une procédure d'expulsion ou d'une lettre de demande de loyer impayé (à fournir uniquement si vous êtes menacé(e) d'expulsion ou si vous avez été expulsé(e), ou si vous avez reçu une lettre de demande de loyer impayé).
	ectionnez le  ou les documents utilisés comme pièce justificative de la procédure xpulsion passée ou actuelle :
	□ Pièce justificative de procédure d'expulsion (requête, jugement, ordonnance ou stipulation du Tribunal du logement).
	□ Lettre de demande de loyer impayé de la part de votre propriétaire ou de la société de gestion.
	□ Procédure de saisie. Avis de possession (ou mandat général de perquisition), jugement de saisie ou avis de requête et report.
	□ Pièce justificative de l'ordonnance de libération du logement ordonnée par un tribunal ou établie par le service municipal.
	☐ Pièce justificative du fait que la famille doive quitter l'appartement pour des raisons de santé et/ou de sécurité, déterminées par un service municipal.
	membre du foyer bénéficiant de l'aide CA apparaît-il comme locataire officiel sur les cuments utilisés comme pièce justificative ? ☐ Oui (passez à la section 4.)
	□ Non (un justificatif de domicile au moment de la procédure d'expulsion ou de la demande de loyer impayé doit être fourni.)
	iquez les documents présentés comme justificatifs de domicile au moment de la procédure xpulsion ou de la demande de loyer impayé : ☐ Bail ou contrat de location
	□ Registres du DMV
	☐ Dossiers scolaires
	☐ Relevés bancaires
	☐ Facture des charges (électricité, eau, gaz, téléphone, etc.)
	☐ Autre (veuillez préciser)

### 4. Personnes qui vivront dans l'appartement

Dressez la liste de toutes les personnes qui vivront dans l'appartement. Incluez les personnes qui ne reçoivent pas d'aide CA et celles qui n'ont pas encore emménagé dans l'appartement (colocataire par exemple).

La personne indiquée sur la ligne 1 doit être le chef de famille.

N°	Nom de famille	Prénom, init. 2e prénom	Date de naissance	Relation avec le Chef de famille
1				Vous-même
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

	Dour do	mandar
un espace supplémentaire ?	☐ Oui	☐ Nor
ou lié à un handicap ou un équipement médical susceptible de nécessiter		
Est-ce que vous ou une personne qui vit avec vous avez un besoin médical		

Si vous avez répondu oui, veuillez demander un aménagement raisonnable. Pour demander un aménagement raisonnable, vous pouvez remplir le formulaire « Aide aux personnes handicapées » (Help for People with Disabilities, HRA-102c), disponible sur le site de la HRA à l'adresse. <a href="https://www1.nyc.gov/site/hra/help/disability-access.page">https://www1.nyc.gov/site/hra/help/disability-access.page</a>.

Vous pouvez également appeler le Bureau des services des administrés (Office of Constituent Services, OCS) au **718 557 1399** pour déposer votre demande. Vous devez fournir la documentation d'un prestataire médical pour que la HRA puisse évaluer la demande.

### 5. Revenus des personnes qui vivront dans l'appartement

Si certaines personnes devant vivre dans l'appartement ont des revenus, veuillez les indiquer dans la colonne « Revenus mensuels » ci-dessous. Indiquez la source de revenu de chaque personne (aide financière en espèces (CA), revenu supplémentaire de sécurité (Supplemental Security Income, SSI), emploi, paiements pour accueil familial par exemple).

N°	Nom	Revenus mensuels	Source(s) de revenu
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
6.	Informations sur le bail de l'a	ppartement qui recev	vra une subvention FHEPS
Y a	t-il un bail ou contrat de location	n actuel pour cet appar	tement ? 🗌 Oui 🗌 Non
	Si la réponse est Oui, quell	e est la date de renouv	/ellement du bail ?
	Si la réponse est Oui, ces i ou d'un nouvel appartemer		nt-elles le bail de l'appartement actuel Actuel             Nouveau
vou pen	s devez l'expliquer ou fournir la	preuve que vous pouv	termine dans moins d'un (1) an, ez rester dans l'appartement ande. ( <i>Saisissez votre explication</i>
Le f	oyer du demandeur est-il nomm	né dans le bail ou conti	rat de location ? □ Oui □ Non
,	Si la réponse est Non, veuillez v	vérifier que chaque cor	idition ci-dessous est remplie :
ļ	e locataire officiel doit avoir un ésidence pendant au moins 12 a demande ; <b>et</b> ,		
	e locataire officiel doit avoir des de pauvreté fédéral ; <b>et</b> ,	s revenus inférieurs à 2	00 % du seuil 🔲 Oui 🔲 Non
1	e nom du ou des demandeurs de colocataire sur le bail du locatai cribunal, ou dans un accord écri propriétaire qui accorde des dro 12 mois à compter de la deman	re officiel, sur une pres t avec le locataire offic its de résidence penda	cription d'un

# 7. Informations sur la location

Total du loyer mensuel \$ (si la demande conce rester dans votre appartement, voir également la feuille de calcul de calc							
Le loyer de l'appartement est-il réglementé, contrôlé ou stabilisé ?	Oui Non						
Si la réponse est Oui, le loyer actuel est-il est un loyer préférentiel ? $\ \square$ Oui $\ \square$ Non							
Si la réponse est Oui, quel est le loyer légal maximal ? _ Si le foyer compte un(e) colocataire, veuillez fournir la preuve de le début de résidence.							
Date de début de résidence :							
Combien de chambres l'appartement comprend-il ? :							
Dressez la liste des contributions au loyer provenant des personne partie du foyer recevant l'aide CA. Cela inclut les colocataires ou l perçoivent pas l'aide CA, qu'elles habitent/habiteront ou non dans	es autres personnes qui ne						
Nom	Contribution au loyer						
8. Arriérés (s'il n'est pas demandé d'arriérés, veuillez passe  Total des arriérés de loyer demandés \$ (voir les	·						
Si le total des arriérés de loyer demandés dépasse 20 000 \$, veui particulières :							
Le nom du demandeur/de la demandeuse figure-t-il sur les docum demande de loyer impayé présentés ?	nents d'expulsion ou la lettre de						
☐ Oui ☐ Non							
Si le nom du demandeur/de la demandeuse ne figure pas sur les de demande de loyer impayé présentés, celui-ci/celle-ci doit fourn loyer cumulés par la famille bénéficiaire du FHEPS pour la période l'appartement.	ir une preuve de la part d'arriérés de						
Indiquez les documents présentés comme preuve de résidence au cumulés :	u moment des arriérés de loyer						
☐ Bail ou contrat de location ☐ Registres du	DMV						
<ul><li>☐ Dossiers scolaires</li><li>☐ Relevés ban</li></ul>	caires						
<ul> <li>Facture des charges (électricité, eau, gaz, téléphone, etc.)</li> </ul>							
☐ Autre (veuillez préciser)							

# 8. Arriérés (suite)

	a-t-il des arriérés pour une période pendant laquelle le demandeur n'habitait pas dans opartement ?
	□ Oui □ Non
Si	la réponse est Oui, indiquez la  ou les périodes :
9.	Accord du demandeur/bénéficiaire
	En déposant cette demande :
	Je conviens que le total de mon loyer mensuel s'élève à \$ et que je dois à mon propriétaire le montant que mon allocation de supplément au loyer et d'aide financière en espèces ne couvrent pas.
	J'accepte d'informer les membres de mon foyer qui ne font pas partie du dossier d'aide CA de leur obligation de payer leur part du loyer directement au propriétaire ou à moi- même en tant que contribution aux dépenses du foyer.
	J'accepte que mon supplément au loyer soit envoyé directement au/à la propriétaire par la HRA et de signaler l'information à la HRA sous 10 jours si j'apprends que mon/ma propriétaire a changé d'adresse postale ou en dispose d'une nouvelle.
	J'accepte de signaler l'information à la HRA sous 10 jours et de prendre rendez-vous avec mon préparateur/ma préparatrice (le cas échéant) sous 10 jours si une personne emménage ou déménage de mon appartement, si mes revenus changent, si la demande de revenu supplémentaire de sécurité d'une personne est acceptée, si les revenus d'une autre personne de mon foyer changent (sauf pour l'augmentation annuelle du coût de la vie) ou si mon loyer change. Je signalerai ces changements à mon préparateur/ma préparatrice pendant la période de traitement de cette demande.
	Si je perçois un supplément au loyer, je comprends que je ne peux pas déménager sans obtenir au préalable une approbation écrite de la HRA de la ville de New York concernant ce déménagement. Je comprends que je dois remplir une nouvelle demande.
	Si je demande des arriérés, je comprends que le préparateur m'a expliqué les feuilles de calcul nécessaires et les a remplies.
10.	. Informations sur le préparateur
	m de l'agent
	eu
Nu	méro de téléphone Poste (le cas échéant)

# 11. Feuille de calcul de la subvention FHEPS pour rester dans votre appartement

Logement Taille	Famille Taille*	Montant d'aide CA maxi Centre d'hébergement Allocations**	Supplément FHEPS maxi financé par l'aide CA	Participation maxi de la Ville de New York uniquement	Loyer FHEPS maxi
Studio	1	277 \$	1 846 \$	212 \$	2 335 \$
1	1	277 \$	1 893 \$	217 \$	2 387 \$
1	2	283 \$	1 887 \$	217 \$	2 387 \$
2	3	400 \$	2 051 \$	245 \$	2 696 \$
2	4	450 \$	2 001 \$	245 \$	2 696 \$
3	5	501 \$	2 577 \$	307 \$	3 385 \$
3	6	524 \$	2 554 \$	307 \$	3 385 \$
4	7	546 \$	2 770 \$	331 \$	3 647 \$
4	8	546 \$	2 770 \$	331 \$	3 647 \$
5	9	546 \$	3 267 \$	381 \$	4 194 \$
5	10	546 \$	3 267 \$	381 \$	4 194 \$
6	11	546 \$	3 764 \$	431 \$	4 741 \$
6	12	546 \$	3 764 \$	431 \$	4 741 \$
7	13	546 \$	4 262 \$	480 \$	5 288 \$
7	14	546 \$	4 262 \$	480 \$	5 288 \$
8	15	546 \$	4 759 \$	530 \$	5 835 \$
8	16	546 \$	4 759 \$	530 \$	5 835 \$
9	17	546 \$	5 257 \$	579 \$	6 382 \$
9	18	546 \$	5 257 \$	579 \$	6 382 \$
10	19	546 \$	5 754 \$	629 \$	6 929 \$
10	20	546 \$	5 754 \$	629 \$	6 929 \$

* Nombre de membres de la famille beneficiant de l'aide CA	
** Calcul fondé sur les allocations logement normales.	

### 12. Feuille de calcul mensuel des arriérés

					Ca	tégories de lo	yer restant à pay	ver	
			Loyer	A.	B.	C.	D.	E.	F.
Mois	Loyer facturé	Loyer payé	restant à payer	Chèques expirés	Non-réception de l'allocation de logement complète		l'objet d'un recouvrement	Montant à payer en tant que demandeur/ demandeuse	Autre
Totaux									

INSTRUCTIONS : les montants des colonnes « A » à « F » doivent être égaux au « Loyer restant à payer ».

- 1. Si la colonne ne s'applique pas à ce cas, écrivez « S.O. ». Les colonnes « E » et « F » peuvent être laissées vides si ces situations ne s'appliquent pas.
- 2. L'allocation de logement perdue en raison des sanctions doit être indiquée dans la colonne « F », <u>mais ne peut pas être payée par la HRA</u>. Consulter la feuille de calcul en <u>page 9</u> pour le calcul des « arriérés de sanctions » qui ne peuvent pas être payés par la HRA.

Aucun arriéré ne sera payé à moins que des documents soient présentés montrant que les arriérés qui ne peuvent pas être payés par la HRA seront payés par le/la client(e) ou un tiers ou pardonnés par le/la propriétaire.

### 13. Feuille de calcul de sanction

Cette feuille de calcul doit être utilisée pendant les mois précédant la demande de FHEPS ou de réintégration de FHEPS lorsqu'une sanction d'aide financière en espèces était en vigueur.

Feuille de calcul pour les arriérés de sanction FHEPS qui ne peuvent pas être payés par la HRA

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
								Arriérés de	Réduction	Total des
	Nombre total		Allocation		Loyer facturé			sanction du	( <u>le cas</u>	arriérés de
	de personne		de		pour un mois		Le montant le		<u>échéant</u> ) de	sanction
	dans le foyer		logement		dépassant		moins élevé	ne pas payer	l'allocation de	FHEPS
	recevant la CA	NI amalama da	de la CA		l'allocation de		de la	(colonne 3	logement en	<u> A ne pas</u>
Mois de	(y compris les	Nombre de	standard	Loyer	logement	maximal	colonne 6 et de la	divisée par	raison d'une	<u>payer</u>
sanction	personnes sanctionnées)	personnes	pour le foyer	facturé pour un mois	(colonne 5 - colonne 4)	Montant du supplément		colonne 2) X colonne 8*	sanction À ne	(colonne 9 + colonne 10)
Sanction	sanctionnees)	Sanctionnees	loyei	un mois	Colornie 4)	Supplement	Colornie 7	COIOTITIE O	<u>pas payer</u>	colornie 10)
Totaux										

<sup>\*</sup> Dans le cas des sanctions liées au recouvrement de pensions alimentaires, multipliez la colonne 8 par 25 %. Dans le cas d'une sanction liée à la fois à la pension alimentaire et à l'emploi, (A) multipliez la colonne 8 par 25 % pour obtenir le montant de la sanction liée à la pension alimentaire, (B) multipliez la colonne 8 par 75 % et multipliez le résultat par la colonne 3 divisée par la colonne 2 pour obtenir le montant de la sanction liée à l'emploi, et (C) additionnez les résultats de A et B pour obtenir le montant total de la sanction.

Le total des arriérés de sanction pour un mois donné doit être inséré dans la feuille de calcul dans la section 12, colonne « F », page 8, en tant qu'arriérés de sanction qui ne peuvent pas être payés par la HRA. Si la sanction n'a été en vigueur que pendant un cycle au cours du mois, divisez par deux et notez le résultat dans les colonnes 9 et 10 ci-dessus.